

Compte rendu de la séance du jeudi 25 avril 2019

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 14	Séance du jeudi 25 avril 2019 L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André VIDAL.
<u>Présents :</u> 8	<u>Sont présents:</u> Claude CHALULEAU, Magali CORNET, Jonathan OAKES, Guy RIVIERE, Richard SENPAU ROCA, Alain THOMAS, Albert TORTA, André VIDAL
<u>Votants:</u> 12	<u>Représentés:</u> Sabine BERTRAND, Frédéric PORTE, Corinne RAYNAUD, Marie-Paule SEGUY
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u> Jean-Guy AZEAU, Dorianne BALAYAN
	<u>Secrétaire de séance:</u> Guy RIVIERE

Ordre du jour:

- 1) Délibération sur la convention tripartite implantation et exploitation d'un rucher.
 - 2) Modification de la délibération sur les représentants au conseil d'école,
 - 3) Modification du tableau des effectifs,
 - 4) Indemnité de conseil 2019 du Percepteur,
 - 5) Déclaration de sous-traitance DC4 COLAS RD611 (Creat paysage),
 - 6) Déclaration de sous-traitance DC4 COLAS RD611 (TP JP),
 - 7) Décision modificative création programme d'investissement "Étude/évaluation irrigation",
 - 8) Lancement de l'étude technique et financière du programme d'investissement "Étude/évaluation irrigation",
- * Affaires diverses

Délibérations du conseil:

1) DE 2019 035 - DELIBERATION POURTANT OCCUPATION DE TERRAIN POUR L' IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D UN RUCHER

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que Monsieur Georges POU, apiculteur, a fait la demande d'un emplacement sur la parcelle cadastrale D 1535 au lieu-dit "serre de Mouysset", en forêt communale de Paziols, parcelle relevant du régime forestier et à ce titre gérée par l'Office National des Forêts(ONF), pour y implanter une soixantaine de ruches pendant la saison hivernale.

L'implantation d'un rucher est compatible avec la vocation forestière des terrains concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

Décide en accord avec l'ONF de répondre favorablement à cette demande.

Accorde à M.Georges POU, l'autorisation d'occuper et d'aménager un emplacement de 10 ares, situé en forêt communale de Paziols, sur son territoire communal, afin d'y installer un rucher composé de 70 ruches.

Cet emplacement se situe:

- - réf cadastrale : section D parcelle n°1535, lieu-dit "Serre de Mouysset",
- - réf forestière : parcelle n°2

2) DE 2019 036 - DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE

Vu la délibération DE2014-040 du 11/04/2014 désignant les représentants de la commune au conseil d'école.

Vu la délibération DE 2018-059 du 29/11/2018 modifiant la délibération DE 2014-040.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-2,

Vu le Code de l'Education et notamment son article D 411-1 et suivants,

M. le Maire expose au conseil que le conseil d'école est composé de personnel de l'école et de représentants des parents d'élèves. Il se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école.

Suite à la demande de la directrice de l'école qui précise que seul 2 membres peuvent siéger au conseil d'école : le Maire (membre de droit) et un conseiller municipal, M. le Maire propose de désigner un conseiller titulaire et 2 suppléants.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré;

- **DESIGNE M.SENPAU ROCA Richard** en qualité de suppléant du Maire.

- **DESIGNE M. OAKES Jonathan** en qualité de délégué pour représenter la commune au Conseil d'Ecole en qualité de conseiller municipal.

et **M. RIVIERE Guy** en qualité de délégué suppléant du conseil municipal.

3) DE 2019 037 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à **l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984**, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création de l'emploi correspondant aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15/02/2019.

Considérant l'avis du Comité Technique du 14/03/2019, sur la création d'un adjoint technique principal 1ère classe

Considérant le départ à la retraite d'un agent au 31/03/2019.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35h hebdomadaires.

- la suppression de l'emploi d'attaché principal à temps complet à raison de 35h hebdomadaires.

- la création de l'emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à raison de 35h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE: d'adopter les suppressions et la création d'emploi ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01.04.2019 pour la suppression de l'emploi d'attaché principal et à compter du 01/01/2019 pour la création de l'emploi de l'adjoint principal de 1ère classe.

Filière :

Cadre d'emploi : C

Grade : adjoint technique principal 1ère classe

- ancien effectif : **0**

- nouvel effectif : **1**

Cadre d'emploi : A

Grade : attaché principal

- ancien effectif : **1**

- nouvel effectif : **0**

ADOPTÉ le tableau des emplois suivants :

CADRE OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<u>Filière administrative</u>			
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	2	35 heures
<u>Filière technique</u>			
Agent maîtrise principal	C	1	35 heures
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35 heures
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	2	35 heures
Adjoint technique	C	1	11/35 heures
TOTAL		<hr/> 8	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de PAZIOLS;

4) DE 2019 038 - INDEMNITE DE GESTION ET DE CONSEIL 2019

M. le Maire expose au Conseil, qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics.

Le Conseil municipal demande aux Receveurs qui l'acceptent, les prestations de conseil et d'assistance prévues à l'article 1er de l'arrêté du 16 décembre 1983. Le montant de l'indemnité est fixé par référence à l'article 4 de l'arrêté, au taux maximum. Les crédits nécessaires sont inscrits annuellement à l'article 6225.

En ce qui concerne l'année 2019, cette indemnité sera versée à M. Jean-Charles FERRAS, son montant est de 439,02 € brut pour l'indemnité de conseil et de 45,73 € pour l'indemnité de budget.

Il rappelle que ces indemnités sont soumises à CSG et CRDS.

Il invite l'assemblée à délibérer. La décision d'octroyer lesdites indemnités est soumise à vote.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'octroyer pour l'année 2019 à M. Jean-Charles FERRAS, Trésorier de Durban-Corbières, l'indemnité de conseil d'un montant de 439.02 € brut et de confection de budget pour 45,73 € brut .

5) DE 2019 039 - ACTE SOUS-TRAITANCE - AMENAGEMENT RD 611

Dans le cadre de la consultation concernant les travaux d'aménagement de la RD 611, l'entreprise **COLAS/MALET** - 11 Rue Rec de Veyret- 11100 NARBONNE, attributaire du lot a souhaité sous-traiter plusieurs prestations, à savoir :

* la réalisation de la gestion des espaces verts " à l'entreprise :

CREAT'PAYSAGE zi la coupe 1 rue Nicolas Leblanc 11100 NARBONNE-
pour un montant de **3 550.00 € HT**.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** le sous-traitant déclaré par l'entreprise COLAS/MALET;

- **AUTORISE** le paiement direct du sous-traitant :

* **CREAT'PAYSAGE**, conformément à l'acte spécial pour un montant de **3 550,00€ HT**;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes spéciaux ainsi que tous les documents s'y rapportant.

6) DE 2019 040 - ACTE SOUS-TRAITANCE - AMENAGEMENT RD 611

Dans le cadre de la consultation concernant les travaux d'aménagement de la RD 611, l'entreprise **COLAS/MALET** - 11 Rue Rec de Veyret- 11100 NARBONNE, attributaire du lot a souhaité sous-traiter plusieurs prestations , à savoir :

- * la réalisation de la gestion de pose de bordures et caniveaux " à l'entreprise
TP JP 13 rue georges Bizet 11610 Pennautier France-
pour un montant de **24 171.50 € HT hors tva.**

le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le sous-traitant déclaré par l'entreprise COLAS/MALET;

- **AUTORISE** le paiement direct du sous-traitant :

***TP JP**, conformément à l'acte spécial pour un montant de **24 171.50 € HT hors tva.**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes spéciaux ainsi que tous les documents s'y rapportant.

7) DE 2019 041 - CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'ETUDE TECHNIQUE ET FINANCIERE DU PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'IRRIGATION SOUS PRESSION

M. le Maire informe le conseil municipal que cette étude rentre dans le cadre des **études préalables aux investissements d'extension de réseau d'irrigation.**

Ces études préalables ont fait l'objet d'une réponse à l'AMI-étude en 2017 puis ont été retenues en avril 2018. Ces études ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Occitanie et du Conseil Départemental.

L'objectif de cette étude est de proposer une extension du réseau d'irrigation de l'ASA de Paziols, de proposer un tracé du réseau prenant en compte les différents zonages environnementaux, de dimensionner la station de pompage, le réseau et l'ensemble des ouvrages associés, de chiffrer l'ensemble des investissements, d'estimer les frais annuels de fonctionnement, de proposer un phasage de l'ensemble des études complémentaires et des travaux, d'assurer un appui au maître d'ouvrage jusqu'à l'obtention du récépissé de complétude du dossier de demande de subvention.

Cette procédure est inférieure à 25 000 €.

La consultation a été faite par mail, le cahier des charges envoyé le vendredi 5 avril 2019 à deux bureaux d'études :

- Fabien Couty, Société **Aquadoc** Zae La Crouzette – 27 avenue Ricardo Mazza – 34630 Saint Thibéry
- Laurent Santamaria, **BeMEA** 21, Rue du Bigaradier 11100 NARBONNE.

La date limite de remise des offres était le lundi 15 avril 2019 à 12h.

Nombre d'offre reçue : 1

M. Le Maire présente l'offre reçue en Mairie :

- Société **BeMEA** : 13 400 € HT

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir le bureau d'études **BeMEA** pour un montant de 13 400 € H.T.

8) DE 2019 042 - DM 002 PROGRAMME D' INVESTISSEMENT IRRIGATION

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au lancement de l'étude technique et financière concernant le programme d'irrigation il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 201901	Frais d'études	16800.00	
2315 - 261	Installat°, matériel et outillage techni	-16800.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

AFFAIRES DIVERSES :

* PEC 20 heures

M. le Maire propose de d'étudier le cas de la fin de contrat PEC de l'adjoint technique qui se termine début juillet.
Le conseil municipal propose de donner une suite favorable.

* Proposition parcelle Bienvenu

M.le Maire expose au conseil que Mme Bienvenu propose de vendre à la commune une parcelle de 3 ares 30 au lieu dit "le village".

Le conseil propose de se renseigner auprès des domaines pour avoir une idée de prix.

* Déchèterie de Tuchan,

M. Chaluleau informe le conseil municipal que des artisans de Paziols ont reçu un courrier de la communauté de communes Corbières Salanques indiquant qu'il ne leur était plus possible d'aller déposer leurs gravats à la déchèterie de Tuchan.
Le conseil propose de consulter cette lettre et de demander des informations à la communauté.

* Emplois saisonniers.

M. le Maire demande au conseil son avis sur le recrutement de saisonniers pour les mois de juillet et d'août.

Le conseil municipal accepte et propose de rédiger une affiche et de publier l'information afin que des administrés paziolais puissent s'inscrire.

*M. Oakes informe qu'il rencontre des difficultés, des lenteurs sur le net et qu'il est difficile parfois de travailler sur la commune de Paziols.

M. le Maire précise également qu'il rencontre le même problème dans les services de la mairie.

*M. Rivière donne une synthèse des projets que le PNR a présenté à Paris.

Il informe le conseil qu'une visite a lieu dans le Quercy le 6 juin pour découvrir, en vue de proposer une étude d'insertion, un géo parc dans le projet PNR Corbières Fenouillèdes.

Il propose de réunir la commission de développement économique pour statuer sur un projet « Terra rural » Paziols Tuchan de maraîchage, de plantation d'arbres fruitiers, grenadiers et figuiers, oliviers, amandiers et de réunir la commission d'environnement pour les fleurs.

M.Sempau Roca demande que cette commission examine à nouveau la demande de M. BILLES concernant l'aménagement d'un terrain communal,

M. Rivière précise qu'il accompagnera le maire de Tuchan et le Maire de Montgaillard rencontrer la Députée Mireille Robert à Limoux afin de plaider la cause du nouveau médecin qui ne peut exercer en France.

M. Rivière informe le conseil de la réunion de secteur du Lézignanais du SYADEN le 13 mai à Conliac des Corbières et de la présentation du projet photovoltaïque Paziols Tuchan avec le SYADEN d'une réunion à la DDTM le 20 mai sur le photovoltaïque (M. Sempau Roca précise au conseil municipal le futur projet du photovoltaïque sur les communes de Tuchan et de Paziols.)

Fin de séance à 22h10.

